

## PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 17 décembre 1958.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à trois heures de l'après-midi, le jeudi 15 janvier 1959, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la deuxième session du vingt-quatrième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,  
LIONEL MASSEY

L'honorable

Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures et demie de cet après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.